

# Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

14<sup>e</sup> séance, 19<sup>e</sup> année

Province de Québec  
Commission scolaire des Navigateurs  
Lévis

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 28 mars 2017, à 19 h 30, au centre administratif au 1860, 1<sup>re</sup> Rue, Lévis, sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.

## Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif  
Monsieur Michel Bédard, commissaire  
Monsieur Dany Bellemare, commissaire  
Madame Lynda Bilodeau, commissaire  
Monsieur Mathieu Boilard, commissaire  
Madame Dominique Cormier, commissaire-parent  
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires  
Madame Émanuelle Fréchette, commissaire-parent  
Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire  
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire  
Monsieur Richard Légaré, commissaire  
Madame Catherine Nadeau, commissaire  
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent  
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent  
Monsieur Marcel Vézina, commissaire  
Monsieur Denis Vien, commissaire

## Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale  
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport  
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint  
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale  
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives  
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles  
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs  
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

## 1.0 PRÉLIMINAIRES

### 1.1 Recueillement

### 1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un moment de recueillement, M. Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires en date du 28 mars 2017 ouverte à 19 h 30.

# Procès-verbal du conseil des commissaires

## Commission scolaire des Navigateurs

### 1.3 Vérification de la légalité de la séance

#### 1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

#### 1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-16-17-136

### 1.4 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Dany Bellemare et résolu :

**D'AJOUTER** le point 2.8 – Cession d'une partie du lot 3 592 703 à la Ville de Lévis – École secondaire de l'Envol – Complexe aquatique multifonctionnel – Rescision des résolutions CC-09-10-021 et CC-09-10-022 ;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour **modifié** suivant :

#### 1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
  - 1.3.1 Avis de convocation
  - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil des commissaires
  - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017
  - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.8 Correspondance
- 1.9 Mot du président

#### 2.0 Décisions

- 2.1 Délégués et substituts à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – Nomination
- 2.2 École Pointe-Lévy – Échange de terrains avec la Ville de Lévis – Lots 5 490 125 et 5 305 533
- 2.3 Convention de reconnaissance des droits et de gestion d'un réseau de fibres optiques, convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques, enregistrement des droits de propriété d'un réseau de fibres optiques et autres documents connexes – Adoption
- 2.4 Réaménagement et mise à niveau du programme de soudure au Centre de formation professionnelle de Lévis
- 2.5 Offre de service de la Société de transport de Lévis 2017-2022
- 2.6 Calendrier scolaire 2018-2019
- 2.7 Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le Décret 605-2016
- 2.8 Cession d'une partie du lot 3 592 703 à la Ville de Lévis – École secondaire de l'Envol – Complexe aquatique multifonctionnel – Rescision des résolutions CC-09-10-021 et CC-09-10-022

#### 3.0 Information

- 3.1 Rapport de la directrice générale

#### 4.0 Rapport des comités

- 4.1 Comité exécutif

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents

### 5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des commissaires

### 6.0 Levée de la séance

**ADOPTÉE** à l'unanimité

## 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil des commissaires

### 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017

Ce point est reporté à la séance ajournée du 4 avril 2017.

### 1.5.2 Suivi au procès-verbal

#### 1.5.3 Suivi coût de l'élection scolaire partielle

Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale, informe les membres du conseil des commissaires qu'à ce jour, le coût de l'élection scolaire partielle du 12 février 2017 est de 53 927 \$. Le montant des dépenses électorales des candidats est à venir.

#### Protecteur de l'élève

Mme Esther Lemieux, directrice générale, a rencontré les parents.

#### 2.11 Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRÉCA) – Nomination d'un commissaire

M. Jérôme Demers, président, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'il ne peut siéger à ce comité pour le moment.

#### 2.12 Répartition du surplus des salaires des commissaires

La répartition du surplus sera versée le 13 avril 2017.

#### 3.4 Circulation des élèves / piétons – secteur des Constellations / St-Jean-Chrysostome

M. Jean-François Labbé, commissaire, verra à signer la lettre qui sera transmise aux personnes concernées.

## 1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

### 1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire

M. François Sylvain, directeur à l'ESLE ainsi que M. Yves Poirier, enseignant en anglais et responsable de l'Entrepreneuriat à l'ELSE sont présents.

Mme Martine Cazes, présidente du comité de parents, donne de l'information relativement au projet Entrepreneuriat à l'ESLE. Les élèves suivantes, Maude Castillou, Audréanne Côté, Yasmée Demers et Mélanie Robitaille présentent leur projet et donnent de l'information.

### 1.8 Correspondance

Aucune correspondance.

### 1.9 Mot du président

Monsieur Jérôme, président, dépose son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et donne de l'information.

## 2.0 DÉCISIONS

### 2.1 Délégués et substituts à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – Nomination

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 4.1.4 des *Règlements généraux* de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), la Commission scolaire des Navigateurs doit, à titre de membre de la FCSQ, transmettre le nom de ses délégués et de leurs substituts pour l'année scolaire 2016-2017 ;

**ATTENDU** que les noms doivent être transmis au Secrétaire général de la FCSQ dans les 30 jours avant la date de l'assemblée générale qui aura lieu les 2 et 3 juin 2017 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Richard Légaré et résolu :

**DE NOMMER** les commissaires suivants à titre de délégués et de substituts pour l'année scolaire 2016-2017 :

DÉLÉGUÉS	SUBSTITUTS
1. M. Jérôme Demers	M. Dany Bellemare
2. M. François-Yves Dubé	Mme Marie-Josée St-Laurent
3. Mme Lynda Bilodeau	
4. M. Richard Légaré	
5. M. Denis Vien	
6. Mme Catherine Nadeau	

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CC-16-17-137

SG

CC-16-17-138

SRM

### 2.2 École Pointe-Lévy – Échange de terrains avec la Ville de Lévis – Lots 5 490 125 et 5 305 533

**ATTENDU** la résolution CC-11-12-141 par laquelle la Commission scolaire des Navigateurs acceptait de céder à la Ville de Lévis, une partie du lot originaire 4 640 161, désignée maintenant comme étant le lot 5 490 125 en échange d'une partie du lot 2 154 328, désignée maintenant comme étant le lot 5 305 533, propriété de la Ville de Lévis ;

**ATTENDU** qu'il n'y a plus lieu d'obtenir l'autorisation ministérielle prévue au « *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (RLRQ, c. I-13.3, r. 7)* », la valeur de l'évaluation municipale se situant à 100 \$ ;

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

**ATTENDU** la résolution CC-16-17-091 désignant le président et la directrice générale en fonction comme étant les signataires autorisés des présentes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Michel Bédard et résolu :

**QUE** la Commission scolaire des Navigateurs cède à la Ville de Lévis, une partie du lot originaire 4 640 161, désignée maintenant comme étant le lot 5 490 125 en échange d'une partie du lot 2 154 328, désignée maintenant comme étant le lot 5 305 533, propriété de la Ville de Lévis, le tout en suivi de la résolution CC-11-12-141 ;

**QUE** le président et la directrice générale en fonction soient autorisés à signer l'acte d'échange devant intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CC-16-17-139  
SRTIC

### 2.3 Convention de reconnaissance des droits et de gestion d'un réseau de fibres optiques, convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques, enregistrement des droits de propriété d'un réseau de fibres optiques et autres documents connexes – Adoption

**ATTENDU** la résolution CC-07-08-126 adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 27 mai 2008 lequel avait autorisé la signature de la convention de reconnaissance des droits et de gestion d'un réseau de fibres optiques, convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques, enregistrement des droits de propriété d'un réseau de fibres optiques et autres documents connexes ;

**ATTENDU** que depuis cette date, le président et la directrice générale, soient les signataires des documents ont changés ;

**ATTENDU** que depuis cette date, des délais se sont écoulés, lesquels sont reliés à des vérifications légales par les partenaires signataires des documents mentionnés au paragraphe précédent ;

**ATTENDU** que l'ensemble du projet a déjà été autorisé, a été construit et qu'il y a toujours lieu de procéder à la signature des différents documents ci-haut mentionnés ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur des services des ressources en technologie de l'information et des informations ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Richard Légaré et résolu :

**D'AUTORISER** le président de la commission scolaire et la directrice générale en fonction, à signer la « Convention de reconnaissance des droits et de gestion d'un réseau de fibres optiques, la convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques, l'enregistrement des droits de propriété d'un réseau de fibres optiques et les autres documents connexes », lesquels sont déposés et versés aux archives sous la cote CC-16-17-139 ;

**D'AUTORISER** le président de la commission scolaire, et la directrice générale à y apporter des amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles avec la présente entente.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CC-16-17-140  
SRF

### 2.4 Réaménagement et mise à niveau du programme de soudure au Centre de formation professionnelle de Lévis

**ATTENDU** que ce projet représente un investissement supérieur à 1 M \$ ;

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

**ATTENDU** que l'estimation des professionnels est de l'ordre de 1 700 000 \$ ;

**ATTENDU** que le financement serait assumé en totalité ou en partie par le Centre de formation professionnelle de Lévis à même ses surplus cumulés et selon les surplus prévus pour les prochaines années ;

**ATTENDU** que la Commission scolaire des Navigateurs dispose d'un surplus cumulé au 30 juin 2016 de 41 162 002 \$, lequel inclut 1 138 785 \$ qui est la part du centre ;

**ATTENDU** que les actifs financiers de la CSDN (dette nette) exempts du financement MEES ou d'un autre partenaire est de 10 322 032 \$ au 30 juin 2016 ;

**ATTENDU** que les impacts sur les résultats d'exercices de la commission scolaire sont de 68 000 \$ en amortissement, et que ceux-ci seront payés à même les surplus d'exercice du centre ou de la Commission scolaire des Navigateurs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Claudette Gosselin Fecteau et résolu :

**QUE** la Commission scolaire des Navigateurs demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une autorisation de procéder au réaménagement et de la mise à niveau du programme de soudure au Centre de formation professionnelle de Lévis ;

**QUE** la Commission scolaire utilise ses surplus cumulés pour financer la mise à niveau du programme de soudure au Centre de formation professionnelle de Lévis ou d'autres mesures du MEES pouvant être disponibles.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### 2.5 Offre de service de la Société de transport de Lévis 2017-2022

Ce point est reporté après le point 5.1 – Questions et messages des commissaires.

### 2.6 Calendrier scolaire 2018-2019

**ATTENDU** que la commission scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles conformément à l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**ATTENDU** que le pouvoir d'établir le calendrier scolaire a été délégué par le conseil des commissaires à la direction générale conformément à l'article 271 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* (1.6) ;

**ATTENDU** la consultation du comité de parents ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice générale d'établir le calendrier scolaire 2018-2019 des écoles tel qu'il est déposé aux présentes et versé aux archives sous la cote CC-16-17-141 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Marcel Vézina et résolu :

**D'ENTÉRINER** la décision de la directrice générale d'établir le calendrier scolaire 2018-2019 tel qu'il est déposé aux présentes et versé aux archives sous la cote CC-16-17-141.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

### 2.7 Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le Décret 605-2016

Le point 2.7 – Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le Décret 605-2016 est reporté après le point 5.1 – Questions et messages des commissaires.

CC-16-17-142  
SRM

### 2.8 Cession d'une partie du lot 3 592 703 à la Ville de Lévis – École secondaire de l'Envol – Complexe aquatique multifonctionnel – Rescision des résolutions CC-09-10-021 et CC-09-10-022

**ATTENDU** les résolutions CC-09-10-021 et CC-09-10-022 par lesquelles la Commission scolaire des Navigateurs consentait à céder à la Ville de Lévis, une partie du lot originaire 3 592 703 (terrain de l'École secondaire de l'Envol), afin de permettre la construction d'un complexe aquatique multifonctionnel et demandait l'autorisation au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en exercice l'autorisation de céder le terrain à la Ville de Lévis ;

**ATTENDU** les correspondances en provenance de M. Philippe Meurant, directeur de la Direction du développement économique et de la promotion de la Ville de Lévis, informant la directrice générale de la Commission scolaire des Navigateurs, Mme Esther Lemieux, que la Ville ne requerrait plus le terrain afin d'y ériger ledit complexe et, à l'attention de M. Richard Dion, confirmant que la Ville n'avait plus intérêt à acquérir quelque parcelle du terrain de l'École secondaire de l'Envol ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de rescinder les résolutions CC-09-10-021 par laquelle la Commission scolaire des Navigateurs acceptait de céder une parcelle du lot originaire 3 592 703 et CC-09-10-022 par laquelle une demande d'autorisation au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en exercice était adressée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Richard Légaré et résolu :

**DE** rescinder les résolutions CC-09-10-021 et CC-09-10-022 ;

**QUE** le directeur des Services des ressources matérielles, M. Dany Deschênes, assure le suivi auprès des autorités gouvernementales concernées ainsi qu'auprès de la Ville de Lévis.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### 3.0 INFORMATION

#### 3.1 Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, dépose son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

### 4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

#### 4.1 Comité exécutif

Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets traités lors de la réunion du comité exécutif extraordinaire du 21 mars 2017.

#### 4.2 Comité de vérification

Aucune information.

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

### 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Aucune information.

### 4.4 Comité des ressources humaines

Aucune information.

### 4.5 Comité CSÉHDAA

Madame Catherine Rollier, commissaire-parent, représentant le comité CSÉHDAA, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets traités lors de la réunion du 6 février 2017.

Il fut notamment discuté de la formation du comité sur la révision des règles de régie interne et de la poursuite du projet « World Café » de madame Martine Sénéchal, directrice adjointe à l'adaptation scolaire et aux services complémentaires, lequel est initié dans le cadre d'une recherche-action sur la démarche PI/PSII/TEVA.

### 4.6 Comité de parents

Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets traités lors de la réunion du 20 mars 2017, notamment :

- Calendrier scolaire ;
- Transport scolaire ;
- Cours sur la sexualité ;
- Répartition du surplus des services de garde.

Il est précisé que Mme Émanuelle Fréchette, commissaire-parent, siégera au comité relatif aux services de garde.

## 5.0 QUESTIONS DIVERSES

### 5.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

CC-16-17-143

## PROPOSITION DE SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur François-Yves Dubé et résolu :

**QUE** la séance publique soit suspendue.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

Il est 21 h 06.

CC-16-17-144

## PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Marcel Vézina et résolu :

**QUE** les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

Il est 22 h 58.

**Procès-verbal du conseil des commissaires  
Commission scolaire des Navigateurs**

**2.5 Offre de service de la Société de transport de Lévis 2017-2022**

CC-16-17-145

ST

**PROPOSITION D'AMENDEMENT**

**ATTENDU** les délibérations des membres du conseil des commissaires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Denis Vien et résolu :

**QUE** les ATTENDUS mentionnés à la proposition principale CC-16-17-146 fassent partie intégrante de la présente proposition d'amendement, à savoir :

**ATTENDU** que les obligations découlant de l'article 13 du *Règlement sur le transport des élèves* tient lieu de première étape à la négociation du contrat de transport des élèves pour la période 2017-2022 ;

**ATTENDU** que les besoins de l'organisation scolaire de la commission scolaire sont en croissance ;

**ATTENDU** que la Société de transport de Lévis requiert la position de la commission scolaire avant d'entreprendre l'organisation d'un tel changement ;

**ATTENDU** l'examen et la recommandation favorable du comité consultatif de transport ;

**QUE** les termes suivants mentionnés après « il est résolu » à la résolution principale soient remplacés par ce qui suit :

**D'AUTORISER** Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport à négocier les termes et conditions de l'offre de services avec la Société de transport de Lévis (STL) afin :

**QUE** les élèves du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> secondaire puissent obtenir un laissez-passer ou titre de transport mensuel les matins et soirs du lundi au vendredi inclusivement ;

**QUE** les élèves du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> secondaire aient la possibilité de bonifier leur laissez-passer ou titre de transport mensuel les matins et soirs du lundi au dimanche inclusivement par l'achat d'un laissez-passer régulier pour étudiant au tarif approximatif de 20 \$ qui leur permettra d'avoir accès aux services du transport de la STL sur l'ensemble des trajets disponibles.

**ADVENANT** le rejet des termes et conditions mentionnés ci-dessus par la STL, de maintenir le statu quo avec les services offerts actuellement par la STL.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CC-16-17-146

ST

**PROPOSITION PRINCIPALE**

**ATTENDU** que les obligations découlant de l'article 13 du *Règlement sur le transport des élèves* tient lieu de première étape à la négociation du contrat de transport des élèves pour la période 2017-2022 ;

**ATTENDU** que les besoins de l'organisation scolaire de la commission scolaire sont en croissance ;

**ATTENDU** que la Société de transport de Lévis requiert la position de la commission scolaire avant d'entreprendre l'organisation d'un tel changement ;

**ATTENDU** l'examen et la recommandation favorable du comité consultatif de transport ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Jean-François-Labbé et résolu :

**Procès-verbal du conseil des commissaires  
Commission scolaire des Navigateurs**

**QUE** la commission scolaire accepte l'offre de service de la Société de transport de Lévis pour les années scolaires 2017-2022, tel que déposée à la présente ;

**QUE** le président et la directrice générale en fonction soient autorisés à signer lesdits contrats de transport pour les années scolaires 2017-2022.

**REJETÉE** à la majorité

*Le point 2.6 – Calendrier scolaire 2018-2019 a été présenté après le point 2.5 – Offre de service de la Société de transport de Lévis 2017-2022.*

**2.7 Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le Décret 605-2016**

Ce point est reporté à la séance ajournée du 4 avril 2017.

*Le point 2.8 – Cession d'une partie du lot 3 592 703 à la Ville de Lévis – École secondaire de l'Envol – Complexe aquatique multifonctionnel – Rescision des résolutions CC-09-10-021 et CC-09-10-022 a été présenté après le point 2.6 – Calendrier scolaire 2018-2019.*

CC-16-17-147

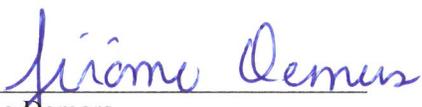
**6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

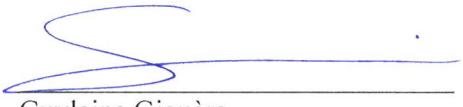
**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lynda Bilodeau et résolu :

**D'AJOURNER** la séance au 4 avril 2017 à 19 h.

Il est 23 h 15.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

  
\_\_\_\_\_  
Jérôme Demers  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Guylaine Giguère  
Secrétaire générale